

DEMANDE DE DÉMOLITION

APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS

AVIS est donné par le soussigné, que la Ville de Repentigny a reçu la demande de démolition pour l'immeuble suivant :

Démolition complète d'un immeuble résidentiel situé au 436, boul. de L'Assomption, Repentigny.

Le comité de démolition de la Ville de Repentigny se réunira **le 13 février à 17h**, à l'hôtel de ville de Repentigny, situé au 435 boulevard Iberville, afin de statuer sur cette demande de démolition. **Cette réunion est publique.**

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

CES COMMENTAIRES ÉCRITS DOIVENT :

a) Contenir les renseignements suivants : L'adresse de l'immeuble concerné et les coordonnées de la personne adressant les commentaires (nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel)

b) Être remis de l'une des manières suivantes :

Par courriel : greffe@repentigny.ca

Par la poste : Service des affaires juridiques et corporatives
Comité de démolition
435, boulevard Iberville
Repentigny QC J6A 2B6

En personne : Hôtel de ville
435, boulevard Iberville
Repentigny QC J6A 2B6

c) Être reçus au plus tard le 9 février 2025.

Tous les commentaires et oppositions reçus par le greffier de la Ville, suite à l'affichage de l'avis de demande de démolition sur le ou les immeubles concernés, seront soumis et analysés par le comité de démolition avant qu'il rende une décision.

Donné à Repentigny, ce 30^e jour du mois de janvier 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, avocat, OMA